

## **NOTE TECHNIQUE SAISIE INFORMATIQUE MOUVEMENT INTRADÉPARTEMENTAL 2023**

**PUBLICATION DES POSTES** : sur I-PROF/ les services / SIAM / phase intradépartementale.

La liste des postes du département **vacants** ou **susceptibles d'être vacants** sera également mise en ligne sur le site de la DSDEN de la Nièvre (<https://www.ac-dijon.fr/dsden58> espace professionnel - informations professionnelles puis rubriques professionnelles – **le 31 mars 2023**).

Il est rappelé aux candidats du mouvement départemental que la modification des vœux peut être effectuée à tout moment durant l'ouverture du site. **Le même mot de passe que celui utilisé lors de la saisie initiale est indispensable.**

### **SAISIE DES VŒUX SUR I-PROF**

Le site sera **ouvert du 31 mars au 12 avril 2023**.

### **Connexion I-PROF (rappel)**

L'accès au système d'information et d'aides aux mutations (SIAM) peut se faire à partir de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez :

- Accéder directement à I-PROF en tapant l'adresse internet suivante: <http://www.ac-dijon.fr> puis vos services numériques en ligne / Portail intranet Académique (PIA) / I-PROF

- Vous authentifier en saisissant votre « compte utilisateur » (en minuscule) et votre « mot de passe » (NUMEN en majuscule pour ceux qui ne l'ont pas changé) qui vous ont déjà été communiqués par courrier individuel, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton « valider ».

- **ATTENTION** : si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

- Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM Premier degré.

Cette application vous permettra en particulier de saisir votre demande de mutation en cliquant sur « **phase intradépartementale** »

À ce stade, vous pouvez consulter les listes des postes **ou** saisir et modifier votre demande de mutation.

### **Saisie et modification de votre demande de mutation**

Les participants facultatifs ont la possibilité de saisir **30 vœux maximum** (vœux poste et/ou vœux groupe).

Les participants obligatoires ont l'obligation de saisir un vœu groupe minimum, et de **1 à 29 vœux poste**.

**ATTENTION** : vous devrez également saisir les demandes de bonification qui sont accessibles lors de votre saisie de vœux. Les points du barème de base liés à l'ancienneté de service, l'ancienneté de fonctions dans le poste et le vœu préférentiel donnent lieu à un calcul automatique.

## **Accusés de réception**

Dans les jours suivant la clôture de saisie des vœux, un accusé de réception sans barème sera mis à votre disposition dans MVT1D. Vous devrez générer cet accusé de réception.

**Seuls les enseignants ayant constaté une anomalie devront retourner l'accusé de réception sans barème signé, avec les observations éventuelles, par mail à l'adresse [mouv58@ac-dijon.fr](mailto:mouv58@ac-dijon.fr) jusqu'au 24 avril 2023 délai de rigueur.**

**Les enseignants n'ayant pas constaté d'anomalie retourneront l'accusé de réception signé par courrier postal, pour le 24 avril 2023 délai de rigueur à l'adresse suivante :**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

DOSEP 1<sup>er</sup> DEGRÉ

19 place Saint-Exupéry

58028 NEVERS CEDEX

**Aucune modification de vœux ne sera prise en compte après la fermeture du serveur. Seule une annulation de la demande de mutation pourra être étudiée.**

**Les points de bonification ne seront pris en compte qu'au vu de la fiche figurant en annexe 3 qui devra être retournée pour le 12 avril 2023 par mail uniquement à l'adresse [mouv58@ac-dijon.fr](mailto:mouv58@ac-dijon.fr).**

Les bonifications seront attribuées par les services et un nouvel accusé de réception faisant apparaître le barème initial sera disponible via MVT1D à compter du 3 mai 2023.

Vous avez la possibilité de demander la rectification de ce barème jusqu'au 17 mai 2023 par mail à l'adresse [mouv58@ac-dijon.fr](mailto:mouv58@ac-dijon.fr).

Un dernier accusé de réception avec le barème final sera enfin mis à disposition via MVT1D le 22 mai 2023.

**Il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture du serveur pour la saisie des vœux.**

**Résultat : Le projet de mouvement vous sera communiqué sur I-Prof le 30 mai 2023.**